

# Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal

Du 07 Juin 2010

Présents : M.HENRY ; P.AUGUSTIN ; L.CHAMOIN ; G.CARCELLER ; S.CAROTTI ; P. CODOL ; FICHBEN S.GUIGONNET ; M.IPLIKDJIAN ; N.NAVARRO ; P.PECQUEUX

Excusées : M.MUSCARNERA (pouvoir à G.BLEINC) ; M.MINIER-ROUX

Absente : V.PAREGNO

## 1) Convention de fonds de concours avec le Conseil Général pour la DR 2201

Monsieur le maire rappelle que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. L'évaluation de l'ensemble du coût des travaux à réaliser, objet de la convention est estimée à 417 000,00 € HT. Dans le cadre de l'opération, le Conseil général s'engage à apporter une participation par le biais d'un fonds de concours d'un montant maximum total de 210 220,00 €. Après avoir pris connaissance de la convention entre les deux parties, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention susvisée.

Adopté à l'unanimité

## 2) Ouverture d'un prêt relais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour faire face aux besoins de trésorerie futurs de la Commune dus notamment aux délais de versement de subventions, il est nécessaire de contracter un prêt-relais auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont :

Montant : 800 000 €

Durée : 12 mois

Taux d'intérêts fixe : 1,26%

Adopté à l'unanimité

## 3) Décisions modificatives n°1 pour le Budget Général

Adopté à l'unanimité

## 4) Création de deux postes d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> Classe non complet

Dans le cadre de l'organisation des services, il s'avère nécessaire de créer deux emplois d'Adjoints Techniques de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 25H par semaine.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 10 juin 2010 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 10 juin 2010

Le Maire